



Séance du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération n° 2024/01 : **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE D'AUBIGNY - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DSIL - Approuvée**
- Délibération n° 2024/02 : **TRAVAUX POUR LA SALLE PERISCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION- Approuvée**
- Délibération n° 2024/03 : **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2024 - Approuvée**
- Délibération n°2024/04: **VIREMENT DE CREDITS – Approuvée**
- Délibération n°2024/05: **ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE - Approuvée**

Le Maire,
CAPRON Nicolas



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Pierre CHABE, Christine CHABE

Absents excusés :

Laurent POUDROUX ayant donné procuration à Gilles VASSEUR
Florent ACTHERGAL

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 23 janvier 2024

OBJET : **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE D'AUBIGNY - DEMANDE DE SUBVENTION PREFERATORALE AU TITRE DE LA DSIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la préfecture une subvention au titre de la DSIL pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite les services de la préfecture pour obtenir cette subvention au titre de la DSIL pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 23 janvier 2024
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Pierre CHABE, Christine CHABE

Absents excusés :

Laurent POUDROUX ayant donné procuration à Gilles VASSEUR
Florent ACTHERGAL

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 23 janvier 2024

OBJET : TRAVAUX POUR LA SALLE PERISCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la Région une subvention pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite la région pour obtenir cette subvention pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ; avec 13 voix pour et 1 abstention ; approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 23 janvier 2024
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Pierre CHABE, Christine CHABE

Absents excusés :

Laurent POUDROUX ayant donné procuration à Gilles VASSEUR
Florent ACTHERGAL

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 23 janvier 2024

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2024

Préalablement au vote du Budget Primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de faciliter le règlement des factures d'investissement émises avant le vote du budget, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la facture suivante est à régler en investissement sur l'exercice 2024 :

Article	Opération	Référence	Montant engagé non mandaté
231	Solde travaux de mise en conformité des ouvrages de défense incendie	Acte engagement du 12/11/19 Fact 040923	270 €

Le montant de cette facture étant inférieur au quart des crédits inscrits au budget 2023, il demande à l'assemblée l'autorisation de régler la facture d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de mandater cette dépense d'investissement reçue avant le vote du budget primitif.

Les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 23 janvier 2024
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Pierre CHABE, Christine CHABE

Absents excusés :

Laurent POUDROUX ayant donné procuration à Gilles VASSEUR
Florent ACTHERGAL

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 23 janvier 2024

OBJET : VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants ou inexistantes afin de régler les dernières factures de fonctionnement 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le budget primitif comme suit :

D – 4541-2 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers 654,38 €
R – 4542-2 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers 654,38 €

D – 60612 : Energie : + 2626 €
D – 60621 : Combustible : + 5414 €
D – 60632 : Fournitures de petit équipement : + 183 €
D – 614 : Charges locatives et de copropriété : + 858 €
D – 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics : + 516 €
D – 6156 : Maintenance : + 313€
D – 623 : Publicité, publication, relations publiques : + 150 €
D – 625 : Déplacements et missions : + 245 €
D – 626 : Frais postaux et frais de télécommunications : + 454 €
D – 6288 : Autres services extérieurs : + 276 €

Total : 11 035€

D – 6411 : Personnel titulaire : - 9189 €
D – 6413 : Personnel non titulaire : - 1846 €

Total : 11 035€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ces virements de crédits et donne pouvoir au maire pour qu'ils soient effectués sur l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 23 janvier 2024
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Pierre CHABE, Christine CHABE

Absents excusés :

Laurent POUDROUX ayant donné procuration à Gilles VASSEUR
Florent ACTHERGAL

Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 23 janvier 2024

OBJET : ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux bris de glace relevés dans la salle des fêtes lors d'une location en 2022, l'assurance a pris en charge les réparations à hauteur de 584.65€ et à donc procéder à l'envoi d'un chèque en faveur de la commune.

Afin de pouvoir réceptionner ces fonds, Monsieur le maire, demande l'autorisation au conseil municipal pour encaisser le chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaissement des fonds et donne pouvoir au maire pour signer tout acte s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 23 janvier 2024
Le Maire,

